



**5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement
- 5.2 Offre pour des services en urbanisme – Gestion Urbaniterra

**6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

- 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics
- 6.2 Autorisation de paiement de facture à EMS Structure Inc. pour plans et devis préliminaires
- 6.3 Autorisation de paiement de facture à Construction Pavage Portneuf Inc. pour travaux de voirie
- 6.4 Autorisation de paiement de facture à Construction Pavage Portneuf Inc. pour la libération de la retenue de 10% pour travaux de voirie
- 6.5 Autorisation de paiement de facture à Pax Excavation Inc. pour gravelage dans le rang Saint-Antoine
- 6.6 Autorisation de paiement de facture à Laboratoires d'expertises de Québec Ltée pour la réfection d'une partie de la route Bédard

**7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
- 7.2 Autorisation à l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim à signer les documents en lien avec une aide financière à Desjardins pour la construction d'un cabanon pour le frigo communautaire
- 7.3 Autorisation de paiement de facture pour le souper des bénévoles tenu le 9 novembre 2024
- 7.4 Autorisation de paiement de facture pour une demande d'affiliation avec Ski Fond Québec
- 7.5 Autorisation à l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim à signer les documents d'aide financière pour la conversion des systèmes de chauffage au bureau municipal et à la maison des Fermières
- 7.6 Autorisation à l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim à remplir des documents en lien avec une demande à la SAAQ pour des panneaux de sécurité dans les rues

**8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Octobre 2024
- 8.2 Adoption du plan de mise en œuvre de la version révisé du schéma de couverture de risque de la MRC de Portneuf

**9- RAPPORTS DES COMITÉS**

**10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

- 10.1 Assemblée de consultation : Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires
- 10.2 Opération Nez Rouge
- 10.3 Portrait des services de sécurité incendie du Québec et leurs effectifs en 2022

**11- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12- VARIA**

**13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

275-02-12-24

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 20 NOVEMBRE 2024**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 4 et 20 novembre 2024.

**SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS**

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question posée.

## ADMINISTRATION

276-02-12-24

### PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 230 739.37 \$, de payer les comptes à payer au montant de 854 884.37 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

### DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général, M. Serge Allaire, dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal et annonce que tous les ont bien complétées.

### DÉPÔT DE TROIS LETTRES DE DÉMISSION

Le directeur général, M. Serge Allaire, dépose trois lettres de démission qui lui ont été adressées.

277-02-12-24

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FMQ

CONSIDÉRANT la facture de la FMQ en date du 30 octobre 2024 au montant de 1 545,58 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE RENOUVELER l'adhésion de la municipalité à la FQM pour l'année 2025;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-959.

278-02-12-24

### RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UMQ

CONSIDÉRANT la facture de l'UMQ en date du 1 octobre 2024 au montant de 688.52 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal sont d'avis qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'UMQ pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE RENOUVELER l'adhésion de la municipalité à l'UMQ pour l'année 2025;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-19000-959.

279-02-12-24

### ANNULATION DE LA RÉOLUTION 247-04-11-24

CONSIDÉRANT la résolution 247-04-11-24, Résolution pour un stationnement avec accès à une prise de courant pour autobus;

CONSIDÉRANT QUE le transporteur a pris la décision de stationner son autobus dans une ville voisine :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 247-04-11-24, Résolution pour un stationnement avec accès à une prise de courant pour autobus.

280-02-12-24

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 188-03-09-24**

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **DE MODIFIER** la résolution 188-03-09-24 : Modification de la résolution 142-08-07-24;

La résolution :

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain multisports doit être entretenue afin que les brindilles d'arbres ne s'infiltrant pas dans le tapis et causent des bris;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un souffleur chez MG Sport est de 299.99 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE c'est cette entreprise donne une commandite de 100 \$ en échange d'un affichage sur une période d'un (1) an;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- **D'ACCORDER** l'achat d'un souffleur chez MG Sport;
- **DE PAYER** la dépense de 199.99 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-70150-516.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la surface du terrain multisports doit être entretenue afin que les brindilles d'arbres ne s'infiltrant pas dans le tapis et causent des bris;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un souffleur chez MG Sport est de 299.99 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- **D'ACCORDER** l'achat d'un souffleur chez MG Sport;
- **DE PAYER** la dépense de 299.99 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-70150-649.

281-02-12-24

**QUOTE-PART 2024 – SERVICES INCENDIES DE SAINT-RAYMOND**

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée pour l'année 2024 pour le Service des incendies s'élève à 105 200 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Ville de Saint-Raymond, laquelle comprend un montant relatif à l'ajustement de la quote-part 2023 pour un montant payé en moins de 1 307,35 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- **DE PAYER** la facture au montant de 103 892,65 \$ pris à même le poste budgétaire # 02-22000-959.

282-02-12-24

**QUOTE-PART 2027 - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE SAINT-RAYMOND**

CONSIDÉRANT QUE la quote-part estimée pour l'assainissement des eaux pour le budget 2024 s'élève à 13 160 \$;

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la Ville de Saint-Raymond, laquelle comprend un montant relatif à l'ajustement de la quote-part 2023 pour un montant payé en moins de 1 378 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette facture comprend aussi un montant de 2 110 \$ pour la contribution 2023 à la réserve des boues;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- **DE PAYER** la facture au montant de 13 892 \$ pris à même le poste budgétaire # 02-41500-959.

#### **DÉPÔT BUDGET PRÉVISIONNEL DE 2025 - OMHGP**

Le directeur général, M. Serge Allaire, dépose le budget prévisionnel de 2025 de l'OMHGP.

283-02-12-24

#### **ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE LOCALISATION EN LIEN AVEC LE DÉPÔT À NEIGE**

CONSIDÉRANT les recommandations du MELCCFP pour la réalisation de travaux de mise aux normes du dépôt à neige effectués en 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de contrôle du niveau de l'eau du dépôt à neige peut être situé sur le terrain voisin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer que l'emplacement de cet ouvrage doit être sur sa propriété;

CONSIDÉRANT QU'un plan de localisation doit être réalisé afin de situer l'ouvrage de contrôle du niveau de l'eau ainsi que les limites du terrain de la municipalité qui lui sert de dépôt à neige;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** la réalisation d'un plan de localisation par la firme Champagne et Matte Arpenteurs-Géomètres;
- **DE PAYER** la dépense de 1 000 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-32020-411.

284-02-12-24

#### **ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION CADASTRAL POUR LE DÉVELOPPEMENT WALSH**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut créer un terrain situé sur le bord de la Route 367 (rue Principale) à même sur le lot 4 910 314;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut également créer un lot unique à même les lots 4 910 314 et 6 542 224 afin d'y réaliser un développement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit faire l'objet d'une opération cadastrale;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- **D'AUTORISER** la réalisation d'une opération cadastrale par la firme Champagne et Matte Arpenteurs-Géomètres;
- **DE PAYER** la dépense de 1 015 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-13000-419.

285-02-12-24

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 272-20-11-24**

Il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents de modifier la résolution # 272-20-11-24 de la façon suivante :

La résolution :

CONSIDÉRANT la résolution # 19-05-02-24, Protocole d'entente – Transport régional Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse faite par le conseil des maires de la MRC de Portneuf, que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ne peut pas adhérer au protocole d'entente ayant pour objet le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE il faudra modifier l'entente afin que la municipalité de Saint-Léonard de-Portneuf puisse y adhérer;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 19-05-02-24 ainsi que la demande d'adhésion à ce protocole d'entente.

Devra se lire comme suit :

CONSIDÉRANT la résolution # 19-05-02-24, Protocole d'entente – Transport régional de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse faite par le conseil des maires de la MRC de Portneuf, que la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ne peut pas adhérer au protocole d'entente ayant pour objet le service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'ANNULER la résolution # 19-05-02-24 ainsi que la demande d'adhésion à ce protocole d'entente.

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

Le rapport écrit de Madame Sabrina Trudel, inspectrice en urbanisme et en environnement, est déposé séance tenante.

286-02-12-24

### **OFFRE POUR DES SERVICES EN URBANISME – GESTION URBANITERRA**

CONSIDÉRANT QUE suite à une entente avec la Ville de Saint-Raymond, la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf a obtenu les services de Madame Sabrina Trudel à titre de coordonnatrice à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le départ de Madame Trudel de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf ;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de traiter avec une firme extérieure à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le contrat permettra une offre de service de 14 heures par semaine dont 7 heures en présentiel;

CONSIDÉRANT QUE le tarif applicable pour les services en urbanisme est de 55 \$ de l'heure et pour celui des dossiers concernant le CCU il est de 70 \$ de l'heure;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est du 8 janvier au 2 avril 2025 avec possibilité d'être renouvelée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général, à signer l'entente en urbanisme à intervenir avec la firme Gestion Urbaniterra;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-61000-412.

**VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**

**RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

Le rapport écrit de l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire est déposé et sera joint au présent procès-verbal.

287-02-12-24 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À EMS STRUCTURE INC. POUR PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES**

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis préliminaires réalisés par EMS Structures inc. sont prévus à un montant de 67 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement préliminaire est au montant de 35 775 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à EMS Structure Inc.;
- DE PAYER l'avancement préliminaire à même le poste budgétaire # 03-31000-004.

288-02-12-24 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF INC. POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la route Bédard, du chemin Frenette ainsi que le changement de 2 calvettes dans le rang Saint-Antoine et la rue Lesage sont terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Construction et Pavage Portneuf Inc.;
- DE PAYER le montant de 451 230,96 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 03-31000-001.

289-02-12-24 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF INC. POUR LA LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 10% POUR TRAVAUX DE VOIRIE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la route Bédard et le chemin Frenette ainsi que les changements de 2 calvettes dans le rang Saint-Antoine et la rue Lesage sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est de 451 230,96 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE Construction et Pavage Portneuf Inc. avait retenu un montant de 10% sur le montant ci-haut mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Construction et Pavage Portneuf Inc.;
- DE PAYER la retenue de 45 1123,10 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 03-31000-001.

290-02-12-24 **AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À PAX EXCAVATION INC. POUR GRAVELAGE DANS LE RANG SAINT-ANTOINE**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de gravelage dans le rang Saint-Antoine sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués par Pax Excavation Inc. pour un montant de 41 368,64 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Pax Excavation Inc.;
- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 02-32055-629.

291-02-12-24

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE BÉDARD**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection d'une partie de la route Bédard sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE les Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ) ont fait des suivis de travaux pour un montant de 9 373 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture aux Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée;
- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 03-31000-001.

**LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM**

Le rapport écrit de Monsieur Ludovic Pageau, agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

292-02-12-24

**AUTORISATION À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM À SIGNER LES DOCUMENTS EN LIEN AVEC UNE AIDE FINANCIÈRE À DESJARDINS POUR LA CONSTRUCTION D'UN CABANON POUR LE FRIGO COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim désire faire une demande d'aide financière à Desjardins pour la construction d'un cabanon pour y abriter le frigo communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'une résolution pour lui permettre de déposer une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- D'AUTORISER Monsieur Ludovic Pageau à compléter les documents nécessaires et à les signer pour faire sa demande.

293-02-12-24

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR LE SOUPER DES BÉNÉVOLES TENU LE 9 NOVEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité tenait à remercier ses bénévoles pour leur temps donnés précieusement dans divers événements durant l'année;

CONSIDÉRANT QU'un souper-spectacle leur a été offert;

CONSIDÉRANT QUE le service de traiteur Francine Lesage a préparé un repas au montant de 1 050 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 02-70195-493.

294-02-12-24

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE POUR UNE DEMANDE D'AFFILIATION AVEC SKI FOND QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'affilie avec Ski de fond Québec chaque année;



CONSIDÉRANT QUE nous leur devons un montant de 132 \$ avant taxes pour la demande d'affiliation;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE PAYER l'affiliation à même le poste budgétaire # 02-70130-341.

295-02-12-24

**AUTORISATION À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM À SIGNER LES DOCUMENTS D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONVERSION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE AU BUREAU MUNICIPAL ET À LA MAISON DES FERMÈRES**

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim désire faire une demande d'aide financière à Hydro-Québec pour la conversion des systèmes de chauffage au bureau municipal et à la maison des Fermières;

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'une résolution pour lui permettre de déposer une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE MANDATER Monsieur Ludovic Pageau à compléter les documents nécessaires et les signer pour faire sa demande.

296-02-12-24

**AUTORISATION À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM À REMPLIR DES DOCUMENTS EN LIEN AVEC UNE DEMANDE À LA SAAQ POUR DES PANNEAUX DE SÉCURITÉ DANS LES RUES**

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim désire faire des demandes à la SAAQ pour des panneaux de sécurité dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'une résolution pour lui permettre de remplir les documents pour déposer une demande;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et conseillers présents :

- DE MANDATER Monsieur Ludovic Pageau à compléter les documents nécessaires et les signer pour faire sa demande.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND – OCTOBRE 2024**

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

297-02-12-24

**ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA VERSION RÉVISÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC DE PORTNEUF**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a débuté la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Portneuf a soumis aux 8 municipalités le projet de plan de mise en oeuvre accompagnée des informations sur l'acheminement des ressources;

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en oeuvre, accompagnant la version révisée du schéma de couverture de risques;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf approuve le plan de mise en oeuvre de la version révisée du schéma de couverture de risques préparés et déposés par la MRC de Portneuf le 2 décembre 2024.

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

Comité loisirs et famille :

- Régie verte : continuer les bonnes habitudes de récupération/compostage.
- Comité des loisirs et famille : Marché de Noël et des artisans, souper de Noël, illumination du sapin, vente de livres à 1 \$ avec la bibliothèque, conférence et atelier de poésie et confection de cartes de Noël.

### **BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**

- 10.1 Assemblée de consultation : Plan de développement du territoire et des activités bioalimentaires
- 10.2 Opération Nez Rouge
- 10.3 Portrait des services de sécurité incendie du Québec et leurs effectifs en 2022

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Discussions sur différents sujets tels que : Recherche une subvention pour une motoneige, CRESLP, permis de rénovation au 719 rue Principale, subvention avec la TECQ et aucun dépassement des coûts pour les travaux de voirie.

### **VARIA**

298-02-12-24

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Madame Édith Cook et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 34.

Monsieur Archill Gladu  
Maire

Monsieur Serge Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.